



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°90-2020-058

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture

90-2020-08-24-037 - Arrêté portant délégation de signature à M. Patrick RABASQUINHO, directeur de l'animation des politiques publiques interministérielles (2 pages)	Page 3
90-2020-08-24-038 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Véronique DENIS, contrôleur de gestion (2 pages)	Page 6
90-2020-08-24-039 - Arrêté portant délégation de signature pour la saisie dans l'application Chorus Formulaire (2 pages)	Page 9
90-2020-08-24-040 - Arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT (3 pages)	Page 12

Préfecture

90-2020-08-24-037

Arrêté portant délégation de signature à M. Patrick
RABASQUINHO, directeur de l'animation des politiques
publiques interministérielles

ARRÊTÉ N°

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Patrick RABASQUINHO, directeur de l'animation des politiques publiques
interministérielles

Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Jean-Marie GIRIER en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 20 avril 2020 nommant M. Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 11 août 2009 portant nomination de M. Patrick RABASQUINHO, attaché principal, à la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 16 janvier 2017 nommant M. Patrick RABASQUINHO, attaché principal, chef du service d'animation des politiques publiques interministérielles à compter du 13 mars 2017 ;

VU la décision préfectorale du 18 janvier 2020 nommant Mme Laurence SCHLOTTER, attachée hors classe, cheffe du bureau de l'environnement à compter du 1^{er} avril 2020 ;

VU la décision préfectorale du 16 janvier 2017 nommant Mme Dominique MATHIOT, attachée principale, cheffe du bureau de l'aménagement du territoire à compter du 13 mars 2017 ;

VU la décision préfectorale du 13 mars 2018 nommant Mme Virginie LIDOINE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, cheffe du bureau de la coordination interministérielle à compter du 3 avril 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

CONSIDÉRANT la prise de fonction de M. Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort, le 24 août 2020.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Patrick RABASQUINHO, attaché principal, directeur de l'animation des politiques publiques interministérielles, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents administratifs ou comptables, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des déférés, recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- des correspondances comportant, en elles-mêmes, des décisions de principe,
- des correspondances aux élus.

ARTICLE 2 :

La délégation prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté est consentie, dans le strict cadre de leurs attributions et sous l'autorité de M. Patrick RABASQUINHO, à :

- Mme Dominique MATHIOT, attachée principale, cheffe du bureau de l'aménagement du territoire,
- Mme Laurence SCHLOTTER, attachée principale hors classe, cheffe du bureau de l'environnement
- Mme Virginie LIDOINE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, cheffe du bureau de la coordination interministérielle

ARTICLE 3 :

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux agents concernés et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 24/08/2020

Le préfet,

Jean-Marie GIRIER



Préfecture

90-2020-08-24-038

Arrêté portant délégation de signature à Mme Véronique
DENIS, contrôleur de gestion

ARRÊTÉ N°

Portant délégation de signature à Madame Véronique DENIS, contrôleur de gestion

Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Jean-Marie GIRIER en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 20 avril 2020 nommant M. Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 13 février 2018 portant mutation de Mme Véronique DENIS, attachée, à la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale nommant Mme Véronique DENIS en qualité de contrôleur de gestion ;

CONSIDÉRANT la prise de fonction de M. Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort, le 24 août 2020.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Véronique DENIS, attachée, contrôleur de gestion, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents administratifs ou comptables, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des correspondances comportant, en elles-mêmes, des décisions de principe,
- des correspondances aux élus

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 24/08/2020

Le Préfet,

Jean-Marie GIRIER



Préfecture

90-2020-08-24-039

Arrêté portant délégation de signature pour la saisie dans
l'application Chorus Formulaire

ARRÊTÉ N°

Portant délégation de signature pour la saisie dans l'application CHORUS FORMULAIRE

_____ Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant la charte de déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Jean-Marie GIRIER en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2019-04-17-003 du 17 avril 2019 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

CONSIDÉRANT la prise de fonction de M. Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort, le 24 août 2020 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée, dans le strict cadre de leurs attributions pour la saisie dans l'application Chorus Formulaire, sans limitation de montant pour la saisie de "service

fait" et tout échange de fiches communication avec le service facturier (dit SFACT) aux agents suivants :

Mme Florence CAMUS, secrétaire administratif de classe supérieure

Mme Hibatou NAIDJA, contractuelle,

Mme Elisabeth RICHARDOT, adjointe administrative principale 1ère classe.

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et les personnes visées dans le présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 24/08/2020

Le Préfet,

Jean-Marie GIRIER



Préfecture

90-2020-08-24-040

Arrêté portant délégation de signature pour la validation
des ordres de mission, états de frais et relevés d'opérations
pour les frais de mission et de formation dans l'application
CHORUS DT

ARRÊTÉ N°

Portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant la charte de déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Jean-Marie GIRIER en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°90-2019-04-17-003 du 17 avril 2019 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2017 portant politique de voyages pour les pour les personnels civils du ministère de l'intérieur en application des articles 2-8, 6 et 7 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat ;

CONSIDÉRANT la prise de fonction de M. Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort, le 24 août 2020.

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}:

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après, à l'effet de valider la conformité à la réglementation, à la politique voyage et à la validation budgétaire des ordres de missions et états de frais des programmes 354 et 216 de la préfecture du Territoire de Belfort :

BOP 307-BOP 354-BOP 216	Valideur à la commande	Valideur pour le paiement
M. Pascal SANNA	Oui	Oui
M. Eric HUBERT	Oui	Oui
Mme Elisabeth RICHARDOT	Oui	Oui
Mme Florence CAMUS	Oui	Oui
Mme Hibatou NAIDJA	Oui	Oui

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après, à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais dans le périmètre respectif indiqué sur le tableau ci-dessous :

Périmètre de la validation	Bénéficiaire de la délégation
M. ou Mme la/le Préfet(e) et M. ou Mme la/le Directrice (teur) de Cabinet	Mme Corinne WIMMER
M. ou Mme la/le Directrice(teur) du Services des sécurités Chauffeurs Personnels de résidence	Mme Sophia TATTO
M. ou Mme la/le Secrétaire général M. ou Mme la/le Directeur(trice) de la citoyenneté et de la légalité M. ou Mme la/le Directeur(trice) des ressources humaines et des moyens M. ou Mme la/le Directeur(trice) d'animation des politiques publiques interministérielles M. ou Mme la/le Contrôleur de gestion M. ou Mme la/le Directeur(trice) interministériel départemental du numérique M. ou Mme la/le Délégué(e) du préfet dans les quartiers Chauffeurs Personnels de résidence	Mme Rachida DEHBANE
Direction de la citoyenneté et de la légalité	Mme Marie-Odile BACHETTA
Tous périmètres hors membres du corps préfectoral et service social	Mme Aurore GROSJEAN
	Mme Carole HOFFMANN
	Mme Carine RAYMOND
	Mme Valérie LIEURÉ

ARTICLE 3 :

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et les personnes visées dans le présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 24/08/2020

Le Préfet,

Jean-Marie GIRIER

